

Compte rendu du conseil syndical du mardi 28 février 2017

(le compte rendu peut être consulté sur le site <http://cscheops.hebfree.org>,
rubrique conseil syndical)

Présents : Bernard Dumas, Mamar Cheikhelard, Danièle Dubois, Françoise Dubost, Béatrice Héliot, Dominique Le Roux, Marie-Jeanne Mamontoff, Dominique Ogée, Yvon Rey, Jean Tissot

Invité : David Nicolas

Excusés : Alain Clave, Gisèle Justum

1 - Projet de rapport d'activité du Conseil Syndical à présenter à l'AG du 23 mars

Le projet de rapport d'activité du Conseil Syndical pour le mandat s'écoulant entre l'Assemblée générale de mars 2016 et celle du 23 mars 2017 est présenté par le président aux membres du conseil et est discuté.

2 - Candidatures des membres du Conseil à l'AG du 23 mars

Plusieurs membres du conseil indiquent leur intention de ne pas solliciter un nouveau mandat. En conséquence il serait bon que **de nouvelles candidatures se manifestent à l'assemblée générale du 23 mars** pour aider au renouvellement partiel du conseil.

3 - Choix du prestataire pour la rénovation des paliers

Les 3 entreprises restant en lice, Rigolot, Central Peinture, Art et couleur, ont dû revenir faire des mesures sur site pour répondre au descriptif métré qui leur avait été adressé et pour remanier leur devis.

L'entreprise Rigolot est venue très tardivement mais a transmis un devis dans les délais. Ce devis s'élève à 368 458,12 € mais ne comporte pas de proposition pour la peinture du rez-de-chaussée ni pour la signalétique qui avaient été demandées. D'autre part elle n'offre pas de choix parmi les qualités de moquette, contrairement à ce qui avait été demandé dans le descriptif, et celle qui figure dans le devis n'est pas celle qui a été retenue.

En conséquence il est décidé d'écarter Rigolot à l'unanimité moins une abstention.

Central peinture et Art et couleur ont répondu au descriptif métré mais Art et couleur n'a pas prévu la signalétique des étages dans son devis. Malgré la différence de coût de l'ordre de 20 000 € à l'avantage de Art et couleur à moquette identique (« shade » de Balsan), l'ancienneté, la solidité et la taille de Central peinture ont pesé en faveur de Central peinture à l'unanimité des présents moins une abstention.

Il a été présenté des échantillons de dalles de moquette de couleurs et de qualités différentes dont le choix était confié à la commission « rénovation des parties communes » qui s'est réunie sans tarder dès le samedi 4 mars. En effet il faut respecter un délai d'environ 1 mois et demi avant le début des travaux en raison du planning de chantiers de l'entreprise et du délai de livraison de la moquette qui peut être de 5 semaines.

Ainsi le chantier commencera le 2 mai et durera 6 mois pour un montant de 374 196,90 €. Il est rappelé que les travaux ne pouvaient pas commencer avant fin avril du fait que le syndic avait indiqué à l'AG de mars 2016 que 70% du montant global devaient avoir été réunis.